



CSA SEAC PF



**Voter SNCTA au scrutin SEAC PF,
c'est faire valoir et reconnaître les spécificités d'un organisme atypique !**

Le SNCTA n'a de cesse de s'assurer de la prise en compte de l'atypisme du centre de contrôle de Tahiti, tant du point de vue organisationnel que fonctionnel, notamment depuis le déclassement de l'organisme en 2013.

Quand elles ne sont pas méconnues, ces spécificités sont volontairement balayées par les échelons centraux métropolitains et locaux pour des raisons d'homogénéisation des centres. Le récent mandat DO en a été le révélateur tant au niveau de notre encadrement local que national.

Le SNCTA a travaillé d'arrache-pied ces derniers mois pour démontrer, ce qui devrait pourtant relever du bon sens : certains principes de gestion mis en œuvre au sein d'organismes métropolitains ne peuvent pas être appliqués, sans adaptation, à la Polynésie Française. Ainsi, les questions sur l'organisation, celles relatives au SAR ou encore aux armements de nuit ont dû faire l'objet d'une trentaine de communications fortes afin que la Direction prenne enfin conscience que les enjeux allaient bien au-delà de simples questions de tour de service ou d'effectifs.

Le travail autour du mandat DO n'est cependant pas finalisé et il faut continuer d'échanger pour réussir à faire admettre la pertinence des arguments. Le SNCTA s'y emploiera et restera mobilisé pour défendre la reconnaissance des spécificités ainsi que le travail de tous les contrôleurs du SNA / PF : à Tahiti, dans les îles, en tour ou en bureau.

● La nécessité de faire reconnaître les spécificités du centre de contrôle de Tahiti

La structure du centre de Tahiti regroupe en un seul organisme une approche centrale et un centre de contrôle régional océanique qui a la responsabilité de la gestion d'une FIR de 12 500 000 km² et de près de 50 aérodromes dont un aérodrome international central.

Certifié PSNA (Prestataire de Service de la Navigation Aérienne) en nom propre, car non rattaché à la DSNA, le SNA / PF doit à tout moment garantir le respect des procédures et des règlements, être en capacité de répondre aux différents audits (DSAC, ISO...) et assumer efficacement les engagements internationaux de l'espace délégué à la France.

La complexité des qualifications des contrôleurs (et leur durée d'acquisition), le *turn-over* des personnels, les contraintes réglementaires (toujours plus exigeantes qui plus est pour un organisme isolé et de cette taille), ou encore l'ensemble des services de contrôle assurés (rendus grâce à une diversité de moyens techniques et réglementaires souvent atypiques), sont des facteurs qui doivent enfin être durablement pris en considération au niveau de la structure de l'organisme.

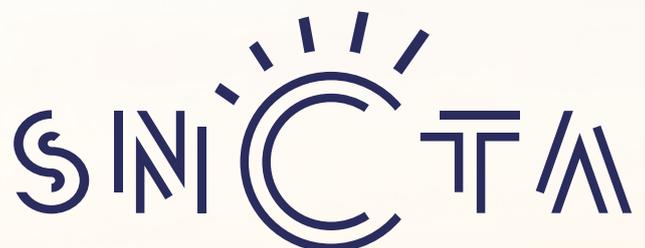
Le SNCTA revendique dans sa politique la création d'organisme de contrôle étendu approche et en-route (OCÉAR) pour les structures assurant les services de contrôle dans un espace aérien s'étendant du sol au niveau 245 minimum et sur une superficie au minimum égale à 400 000 km². Ces organismes devront être classés au moins en groupe C. Tahiti doit en faire partie.

● Garantir un service SAR efficient grâce à une position assistant SAR H24

Les responsabilités en matière de sécurité, à travers notamment la question du SAR dans une FIR aussi grande, méritent à elles seules une attention spécifique et justifient une formation consolidée pour tous les contrôleurs.

L'ouverture H24 de la position Chef de Tour, renommée position assistant SAR suite au déclassement du centre en groupe D, n'aurait jamais dû être remise en cause. De par l'isolement, l'étendue océanique et les contraintes techniques, la capacité du SEAC / PF, donc de l'État, à garantir un service de qualité au bénéfice des populations, doit être renforcée et pas davantage dégradée.

Le SNCTA exige la reconnaissance de la position assistant SAR H24 et de la formation associée.



Veiller sur vous qui veillez sur le Ciel



CSA SEAC PF



● **Garantir les moyens humains suffisants pour assurer nos missions**

Toutes ces particularités, accentuées par l'éloignement de la métropole, nécessitent une attention particulière et des ressources plus conséquentes adaptées aux enjeux de sécurité et de service public. Ces ressources doivent permettre de maintenir en permanence un schéma d'armement concerté et une structure d'encadrement robuste.

En 2009, la DSNA a doté le centre d'une organisation compatible avec ses missions et ses responsabilités et l'a maintenue, à raison, malgré le déclassement de l'organisme de groupe C à D en 2013. Malheureusement, toute la structure, opérationnelle et de l'encadrement, pourrait, en dépit du bon sens, être fragilisée par le classement en groupe D de l'organisme.

Or, ce classement est en partie fixé par l'application rigoriste d'une consigne DO rédigée pour les organismes métropolitains mais dont les conditions d'application sont pénalisantes pour les centres atypiques car elle ne prend pas en compte la réalité du travail effectué.

Il est pourtant essentiel de défendre une structure d'encadrement bien dimensionnée, permettant de mener à bien les projets en s'appuyant sur l'expertise locale ou les travaux de mise en conformité avec les nouveaux règlements, toujours plus complexes.

Il s'agit en outre de poursuivre la défense d'un effectif opérationnel capable de respecter le schéma d'armement qui sera défini (et non imposé) avec l'expertise des contrôleurs. De façon identique, le nombre de détachés devra être suffisant pour faire face non seulement aux contraintes de la formation initiale et continue mais aussi pour apporter l'expertise opérationnelle indispensable en subdivisions.

En complément d'une adaptation des principes régissant le décompte des mouvements équivalents aux spécificités du centre de Tahiti, le SNCTA continuera de défendre l'affectation de ressources nécessaires afin de répondre aux enjeux de service public, notamment à l'occasion des Jeux Olympiques de 2024.

● **Moderniser le système ATM**

Bien que disposant d'un système robuste, le centre de Tahiti fait face à des difficultés récurrentes s'agissant des demandes d'évolutions exprimées par les contrôleurs pour garantir, sur la durée, un service de qualité et répondre ainsi efficacement aux attentes des usagers. À cette problématique s'ajoutent l'obsolescence matérielle du système ATM, l'absence de déport dans certains aérodrômes contrôlés de la FIR, et les limitations du simulateur, outil indispensable aux formations initiales et continues des contrôleurs.

Le SNCTA exige la modernisation du système ATM de Tahiti. Celle-ci devra s'appuyer sur l'expertise des contrôleurs et permettre l'accès à un outil de simulation performant et adapté aux exigences de qualification des contrôleurs.

- **Ces 4 dernières années ont été particulièrement éprouvantes mais le SNCTA a su répondre présent pour vous défendre et défendre le rayonnement de la navigation aérienne française dans le Pacifique. Voter SNCTA au CSA (ex-CT) SEAC / PF, c'est donner les moyens à vos représentants locaux de continuer à porter la voix des contrôleurs aériens et à défendre la prise en compte des nombreuses spécificités du centre de Tahiti.**



Veiller sur vous qui veillez sur le Ciel